



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES JEUNES

À la découverte du Futur II<sup>e</sup> parc  
des forêts de Champagne et Bourgogne



## Qu'est-ce qu'un parc national ?

Au niveau international, un parc national est un espace naturel que l'on cherche à protéger dans l'intérêt des générations futures et à faire découvrir à travers des activités pédagogiques et touristiques.

En France, les parcs nationaux sont créés par la loi de 1960, qui prévoit la mise en place de moyens permettant de sauvegarder des espaces terrestres et maritimes d'exception et de maintenir une activité économique. Leur caractère exceptionnel résulte d'une combinaison unique entre géologie, biodiversité, paysages et activités humaines respectant l'environnement. Le futur parc des forêts de Champagne et Bourgogne sur une partie de notre territoire est une opportunité.

## Un parc national, comment ça marche ?

Les parcs nationaux français représentent les grands écosystèmes emblématiques du territoire : moyenne et haute montagne, milieux insulaires et côtiers, forêt tempérée, tropicale et feuillue de plaine. Aujourd'hui, il existe 10 parcs nationaux en France qui couvrent près de 9,5 % du territoire.

L'aménagement, la gestion et la préservation du patrimoine ainsi que l'accompagnement des projets de développement du parc sont confiés à un établissement public (GIP). Il est composé de représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des associations et des habitants.

Le décret de création d'un parc national délimite le cœur et l'aire d'adhésion, et approuve la charte du parc national.



## Une Charte pour traduire le projet du territoire

La charte est un document qui présente le projet du territoire, définit les orientations de protection pour 15 ans en se basant sur le dialogue avec les acteurs concernés (élus, habitants, agriculteurs, chasseurs, forestiers, professionnels du tourisme) pour permettre à tous de vivre et de travailler tout en préservant les ressources naturelles, comme les forêts ou l'eau.

La charte associe, le ou les « cœurs » du parc et le territoire des communes ayant vocation à constituer l'aire d'adhésion. Elle définit pour le cœur du parc des objectifs de protection, de mise en valeur et de développement durable.

## Quelles sont les missions du parc ?

- Protection de la biodiversité : réintroductions d'espèces, recherche et suivis scientifiques, le soutien aux activités agricoles et forestières ;
- Mettre ce précieux patrimoine à disposition du public et le transmettre aux générations futures.

## Quelles sont les étapes de la création du parc national ?

- Élaborer l'état des lieux du territoire (caractère et ambitions)
- Dresser le diagnostic du territoire
- Fixer des objectifs et des orientations stratégiques
- Préciser les mesures et la réglementation (pour les cœurs)
- Recueillir les avis, soumettre à l'enquête publique
- Création officielle du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne par un décret en 2017



Fougère scolopendre

# Les parcs nationaux se composent de deux types d'espaces

## Aire d'adhésion

Constituée des communes qui adhèrent à la charte, elle est en lien étroit avec les cœurs qu'elle entoure et contribue à les préserver. On y favorise le développement d'une économie durable basée sur les richesses locales.

Dans l'aire d'adhésion du parc national, la charte offre l'opportunité de :

- préserver l'harmonie entre les activités humaines et les milieux naturels ;
- protéger la qualité et la diversité des paysages, ainsi que celle des habitats naturels ;
- veiller à la compatibilité des activités avec le caractère de ces espaces ;
- soutenir les modes de vie et promouvoir les activités économiques en harmonie avec le patrimoine naturel et culturel ;
- promouvoir les activités touristiques respectueuses, favoriser l'éducation à l'environnement et inciter à un comportement responsable des visiteurs.

## Le cœur

Classé en espace protégé le cœur se caractérise par sa grande richesse écologique et la relative faiblesse des activités humaines. On y met en œuvre une protection forte et une mise en valeur des écosystèmes, des paysages et du patrimoine culturel. Le cœur est un espace récréatif et pédagogique dans lequel s'applique une réglementation particulière. Il comprend une **réserve intégrale** d'au moins 3 000 ha : c'est une zone où on laisse la nature « s'exprimer » librement.



## De quel territoire parlons-nous ?

Le territoire « des forêts de Champagne et Bourgogne » a été choisi par l'État en 2009 parmi trois territoires candidats.

Le territoire du parc est centré sur les massifs forestiers s'étendant de la forêt de Châtillon-sur-Seine à la forêt de Châteauvillain.

- 220 000 ha couverts à 53 % par la forêt
- 117 communes (dont 10 adhérentes au GIP)
- Une faible densité de population : environ 25 000 habitants (11,6 hab./km<sup>2</sup>)
- Des vastes forêts feuillues
- Des activités économiques liées étroitement aux ressources locales (affouage, exploitation et transformation du bois, chasse, cueillette, promenades)
- Un pays de sources et de rivières
- Une faune et une flore d'exception
- Des richesses patrimoniales et culturelles

### **Les caractéristiques propres du « parc national forestier de plaine »**

- Une superficie importante, de milieux forestiers de plaine, majoritairement feuillus, classés en cœur de parc (dominance du hêtre et des chênes).
- Des milieux naturels ouverts avec des zones agricoles et rurales réparties entre le cœur et l'aire d'adhésion.





## GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

- Communes adhérentes au GIP
- Villes voisines



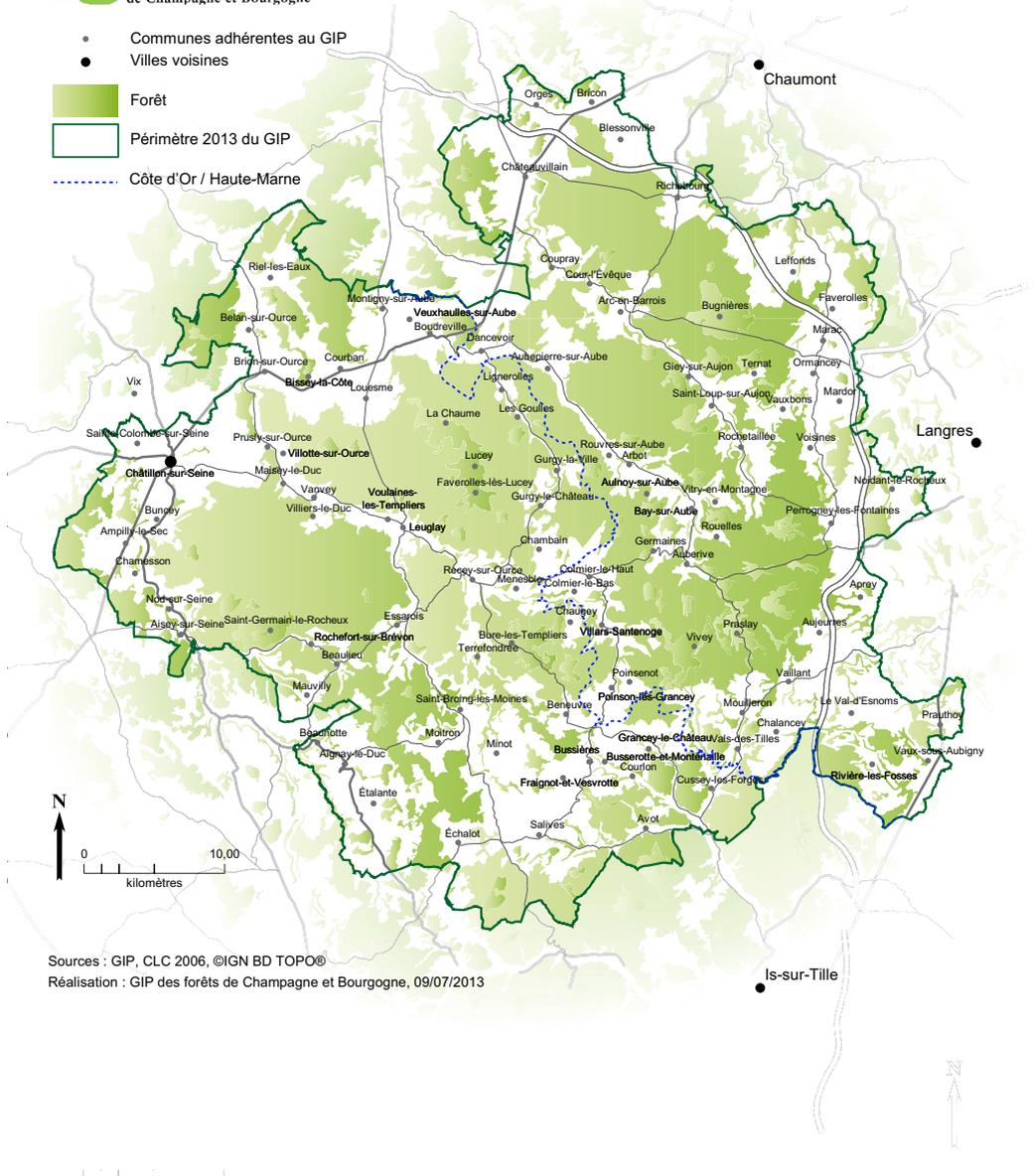
Forêt



Périmètre 2013 du GIP



Côte d'Or / Haute-Marne



Sources : GIP, CLC 2006, ©IGN BD TOPO®

Réalisation : GIP des forêts de Champagne et Bourgogne, 09/07/2013

## Les forêts

Le territoire du parc est composé de quatre massifs forestiers (Châtillon, La Chaume, Arc-en-Barrois et Auberive) comprenant de nombreuses essences :

- le chêne : favorisé à la fois pour la qualité de son bois et pour ses fruits (comme nourriture pour les animaux domestiques) ;
- des trembles, des fruitiers (comme le merisier), des alisiers, des bouleaux ... ;
- des résineux pratiquement tous introduits : Pin sylvestre, Pin noir d’Autriche, Sapin de Douglas... ;
- des arbustes et des plantes de sous-bois représentatifs des plateaux calcaires : la Nivéole de printemps (une plante protégée, parmi les premières à fleurir dans l’année), le Lis martagon et le très spectaculaire Sabot de Vénus ;
- des espèces de mousses et de lichens.



## La faune

Le territoire du parc accueille une faune traditionnelle forestière.

### **Mammifères de plaine**

Renard, blaireau, cerf élaphe, sanglier, chevreuil, chat sauvage, martre, barbastelle, belette, hérisson, chauve-souris...



Philippe Lemoine

### **Oiseaux**

Le secteur comporte une importante population de pics et autres oiseaux forestiers avec des densités élevées pour certaines espèces telles que le Pic mar et le Pic cendré. La Cigogne noire, constitue l'espèce phare pour l'avifaune. La Chouette de Tengmalm et le Cincle plongeur, espèces à caractère submontagnard, y nichent également.



Pic mar - David Meyer

### **Reptiles et amphibiens**

Le secteur ne présente pas d'enjeu majeur pour les reptiles. Concernant les amphibiens, on note la présence du Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt communautaire, du Crapaud calamite, globalement en déclin sur le territoire français.

### **Poissons et crustacés**

Quelques espèces très caractéristiques des eaux claires peu polluées ont été recensées, parmi celles-ci, trois sont d'intérêt communautaire : le Chabot, la Lamproie de Planer et l'Écrevisse à pieds blancs.

### **Invertébrés**

Des insectes qui se nourrissent du bois (coléoptères "saproxyliques"), des espèces de papillon remarquables dont certaines sont en voie de disparition en France (la Matrone ou le Damier du frêne), plus d'une cinquantaine d'espèces d'escargots dont certaines rares comme le Cochlostome bourguignon.

## Sources et rivières

Situé sur une ligne de partage des eaux entre la Seine et la Saône, le territoire du futur parc national abonde en sources et cours d'eau. Le bassin versant de la Seine occupe la majeure partie du territoire. Au sud-est du territoire, se trouvent les sources de la Tille et de la Vingeanne qui se jettent dans la Saône.

## Les marais tufeux

Les massifs de Châtillon et d'Auberive concentrent un nombre remarquable de tufs (roche légère, formée par le dépôt de calcaire autour de certaines mousses). Les marais tufeux se caractérisent par des sources engendrant des concrétions calcaires parfois surmontées de mottes de végétations de quelques dizaines de centimètres de haut. Mais ils peuvent parfois prendre un aspect sous la forme de cascades formées par un empilement de vasques.

- Une flore à caractère montagnard : le rare Choin ferrugineux, la Swertie pérenne, les Linaigrettes, la Ligulaire de Sibérie (classée vulnérable dans le livre rouge de la flore menacée en France)...
- La faune : des libellules, de nombreux insectes à affinité montagnarde (papillons), des mollusques, des amphibiens comme le Sonneur à ventre jaune. Les parties les plus humides peuvent aussi abriter l'Écrevisse à pattes blanches (une espèce menacée en France).



## Les pelouses sèches

Plus de 200 espèces végétales, représentant 30% de la flore protégée de Champagne-Ardenne y sont dénombrées. La pelouse sèche est une formation végétale constituée de plantes herbacées qui forment un tapis peu épais et peu élevé.

### La flore

La flore du secteur est marquée par les espèces des marais tufeux et des hêtraies sèches. La rigueur du climat permet le maintien d'espèces montagnardes ou médioeuropéennes, pour certaines rares en plaine et protégées :

- le Sabot de Vénus : espèce d'intérêt communautaire protégée au niveau national, espèce montagnarde surtout présente dans les Alpes ;
- la Ligulaire de Sibérie : espèce d'intérêt communautaire protégée au niveau national, inscrite au livre rouge de la flore menacée de France ;
- le Choin ferrugineux : espèce rare et protégée au niveau national, présente dans l'est de la France, en Haute-Marne, en Côte d'Or, dans le Jura et dans les Alpes ;
- le Gaillet de Fleurot : espèce inscrite au livre rouge de la flore menacée de France où elle est classée « en danger » ;
- espèces subméditerranéennes : Buis commun, Cytise retombant, Laïche de Haller, Pivoine mâle (espèce rare et protégée au niveau national).



## Lexique

### **avifaune :**

ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée

### **biodiversité :**

la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu

### **espèce d'intérêt communautaire :**

espèce en danger ou vulnérable ou rare pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire

### **faune :**

ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné à un moment donné

### **flore :**

ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné

### **GIP (Groupement d'intérêt public) :**

permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général à but non lucratif

### **habitat d'espèce :**

milieu de vie de l'espèce : zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse... Il peut comprendre plusieurs habitats naturels

### **habitat naturel :**

milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale :

- un climat, une roche, une altitude et un sol donnés ;
- une végétation homogène caractérisée par certaines espèces végétales ;
- une faune représentée par des espèces qui s'y reproduisent, s'y alimentent ou s'y reposent.

## Quiz

**1.** Combien de parcs nationaux y-a-t-il en France ?

- 7
- 5
- 10

**2.** Combien d'habitants comprend le territoire du parc national ?

- 25 000
- 16 000
- 30 000

**3.** Combien d'espèces végétales compte-on sur le territoire du parc ?

- 200
- 150
- 350

**4.** Le territoire du parc se caractérise par quel type d'espace naturel ?

- zone méditerranéenne
- zone humide
- forêt feuillue de pleine

**5.** Quand ont été créés les parcs nationaux en France ?

- 1960
- 1970
- 1980

**6.** Quelle est la partie la plus protégée du territoire du parc ?

- le cœur
- l'aire d'adhésion
- La réserve intégrale

**7.** Le parc occupera le territoire situé :

- entre la Haute-Marne et la Marne
- entre la Haute-Marne et la Côte d'Or
- entre la Haute-Marne et la Haute-Saône

**8.** Quelle espèce végétale n'est pas protégée ?

- Triton alpestre
- Sabot de Vénus
- Swertie pérenne

**9.** Quel organisme ne contribue pas au développement du parc ?

- ONF (Office National des Forêts)
- GIP (Groupement d'Intérêt Public)
- Ministère de la culture

**10.** L'ouverture du parc est prévue en ?

- 2014
- 2015
- 2017

**11.** Quel type de forêts caractérise le territoire du parc ?

- conifères
- résineux
- feuillus

**12.** Quelles espèces d'animaux peut-on rencontrer dans le parc de forêt feuillue ?

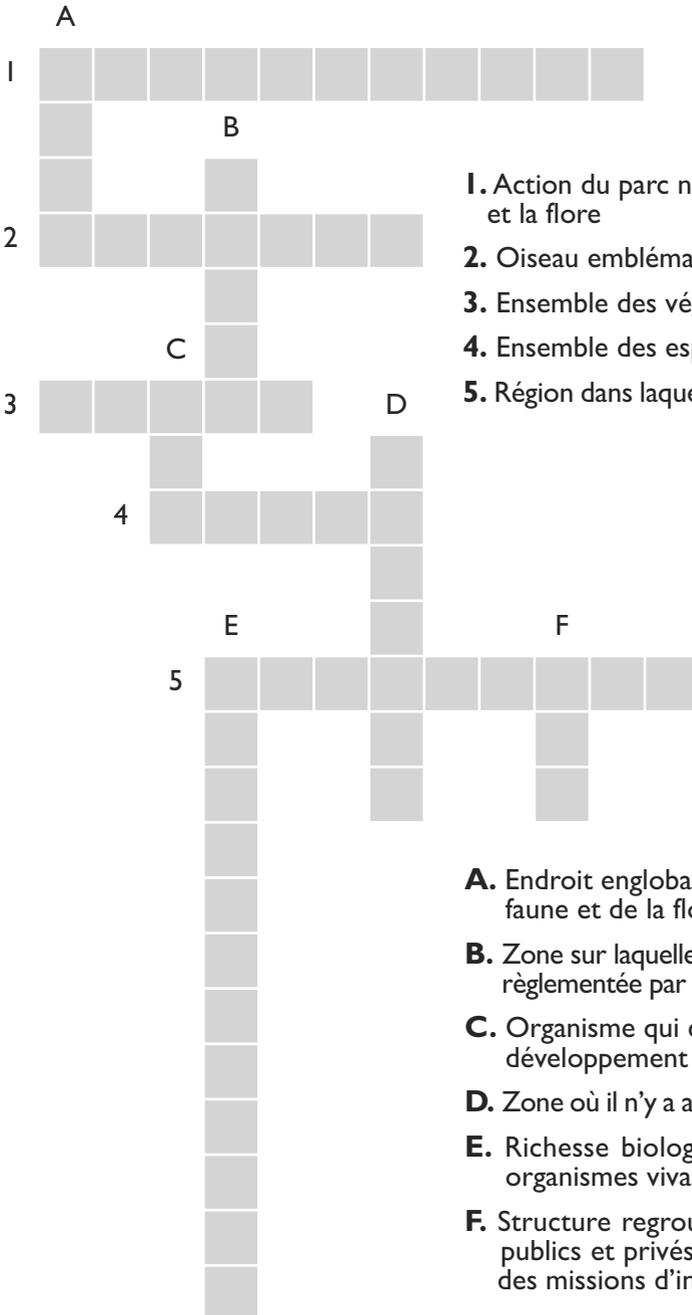
- chat sauvage
- martre
- loup

## Réponses du Quiz

1. 10
2. 25 000 habitants
3. 200
4. forêt feuillue de plaine
5. 1960
6. la réserve intégrale
7. entre la Haute-Marne et la Côte d'Or
8. Triton alpestre
9. Ministère de la culture
10. 2017
11. feuillus
12. chat sauvage et martre



# Mots croisés



1. Action du parc national sur la faune et la flore
2. Oiseau emblématique du parc
3. Ensemble des végétaux
4. Ensemble des espèces animales
5. Région dans laquelle est délimité le parc

- A. Endroit englobant la protection de la faune et de la flore
- B. Zone sur laquelle l'activité humaine est réglementée par des règles restreintes
- C. Organisme qui contribue au développement du parc
- D. Zone où il n'y a aucune activité humaine
- E. Richesse biologique et diversité des organismes vivants
- F. Structure regroupant des partenaires publics et privés qui mettent en place des missions d'intérêt général



conseil général  
**HAUTE-MARNE**